

***SIEGE : Conseil Général des LANDES***

***\*\*\*\*\****

***Président : Monsieur Jean Claude DUZER***

***\*\*\*\*\****

## ***Conseil d'Administration***

***Jeudi 2 avril 2009 à 14 heures***

***Salle Henri Lavielle au Conseil Général des Landes***

### ***Relevé des décisions***

***=====***

***Etaient présents : Messieurs DUZER, GUILHAS, DUBERTRAND, FAUQUE, DARRIEUX, PAYROS, SOUBABERE, Mme CAILLETON et Messieurs CABE, LAHOUN, SUBSOL, SOUDAR.***

***Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Monsieur VERDIER à Monsieur DUBERTRAND, Monsieur MAUMUS à Monsieur SOUDAR, Monsieur DAGUZAN à Monsieur DARRIEUX, Monsieur LEPORE à Monsieur DUZER.***

***Etaient excusés : Messieurs AGUERRE, IRIART, PASTOURET, DALM.***

Après examen du Rapport,

Après avoir pris acte de l'avis des Commissions et du Bureau,

Après discussion,

Après en avoir délibéré,

## ***IL A ETE DECIDE***

### ***Dossier 1 : SUITE À DONNER AU SÉMINAIRE RESSOURCE EN EAU DU 15 JANVIER 2009***

#### ***1 - Candidature Institution pour les organismes uniques de prélèvement d'eau d'irrigation :***

Après avoir évoqué :

- les débats successifs sur ce dossier à l'occasion de diverses réunions et notamment du Séminaire du 15 janvier 2009,
- le bilan avantages – inconvénients favorable à une candidature de l'Institution Adour,
- la nécessité d'une gestion partenariale avec les Chambres d'Agriculture,
- la cohérence des périmètres proposés par les Services de l'Etat par rapport aux actions de l'Institution Adour.

**DE DELIBERER** favorablement sur la candidature de l'Institution pour être organisme unique de gestion collective des prélèvements d'irrigation sur les 4 périmètres proposés :

- l'axe Adour (périmètre du P.G.E. Adour)
- le bassin de la Midouze (périmètre du SAGE Midouze)
- le bassin Luys-Louts (périmètre du P.G.E. Luys Louts)
- le bassin Adour aval.

**D'ETABLIR** les dossiers argumentaires correspondants précisant d'une part, la légitimité et la cohérence de la candidature de l'Institution pour satisfaire à l'intérêt général en matière de gestion inter départementale de la ressource en eau et d'autre part, l'engagement de l'Institution à mettre en œuvre une gestion partenariale avec les Chambres sur l'ensemble des périmètres

#### ***2 – Programme ressource en eau***

**D'APPROUVER** les propositions relatives à l'axe Adour, au bassin de la Midouze et au sous bassin Luys Louts, (Cf. tableau Annexe)

**D'INSCRIRE** au programme 2009 des tranches fonctionnelles pour les opérations prioritaires y compris l'étude Gave de Pau Ousse Echez.

.../...

### ***3 – Dossier D.I.G. Adour amont***

**D’APPROUVER** la modification du dossier avec maintien du quota moyen de 1 800 m<sup>3</sup>/ha et de la tarification correspondante de 18 €/ha dont 12 €/ha de part fixe mais avec possibilités d’un quota et d’une tarification différentielle en deçà ou au-delà de la référence selon les zones.

**DE DEMANDER** sa mise à enquêtes sur ces bases.

### **Dossier II – DÉGÂTS CRUES ET TEMPÊTE DE JANVIER ET FÉVRIER 2009**

***Dégâts de la tempête aux digues intéressant la sécurité publique (dignes Institution et digues orphelines)***

**D’APPROUVER** le diagnostic des dégâts liés à la tempête sur l’ensemble des Départements (cf. Tableau annexe),

**DE SOLLICITER** les financements spécifiques correspondants selon le dispositif mis en œuvre dans chaque Département,

**D’ACCEPTER** à titre exceptionnel la maîtrise d’ouvrage de l’ensemble des travaux d’urgence dès la mobilisation des financements correspondants sans pour autant reconnaître les digues « orphelines » susceptibles d’être concernées par ces interventions,

**DE METTRE EN DEMEURE** les Services de l’Etat dans les 4 Départements de communiquer avant la prochaine réunion inter préfectorale le diagnostic technique et financier pour l’ensemble des ouvrages intéressant la sécurité publique afin de permettra aux instances de l’Institution de prendre une décision définitive sur les digues « orphelines ».

***Réalisation de travaux d’urgence visant à réparer les dégâts causés sur l’Adour par la tempête et les crues du 24 janvier 2009 dans les LANDES***

- **DE VALIDER** le programme de travaux d’urgence à conduire dans les meilleurs délais pour un montant total de 569 500 € H.T. (cf. tableau en annexe).

### **Dossier III - DIGUES ET BARRAGES INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**DE PRENDRE ACTE** des informations communiquées sur les financements publics éventuels pour les digues liées aux P.P.R.,

**DE REITERER** la demande Institution auprès des services de l’Etat de communication d’un diagnostic technique et financier pour l’ensemble des digues intéressant la sécurité publique afin de permettre aux instances de l’Institution de prendre une décision définitive sur les digues « orphelines »,

**UN SURSIS A STATUER** sur les obligations pour les barrages et sur le planning de programmation des dossiers dans l'attente de réponse de l'Etat sur l'intérêt et l'obligation juridique de ces dispositions d'un coût particulièrement élevé avec des financements publics incertains.

.../...

#### **Dossier IV : PROGRAMME D' ACTIONS 2009**

**D'APPROUVER** le projet de Programme 2009, son contenu et son plan de financement. (Cf. annexe).

**D'AUTORISER** l'établissement des demandes de financement correspondantes.

#### **Dossier V : Avis sur le projet de S.D.A.G.E. 2010-2015**

**DE PRENDRE ACTE** des informations communiquées par l'Agence de l'Eau,

**D'ADOPTER** favorablement le projet d'avis de l'Institution sur le projet de S.D.A.G.E. et sur le programme de mesures conformément à l'annexe jointe.

#### **Dossier VI : AFFAIRES BUDGETAIRES**

##### ***1 – Vote du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion de l'Institution Adour***

**D'APPROUVER** le compte administratif 2008 qui laisse apparaître les résultats suivants :

-Section d'investissement reporté)	Dépenses	2 970 455,66 € (avec déficit
	Recettes	1 854 391,84 €
	Soit un déficit de	1 116 063,82 €
-Section de fonctionnement reporté)	Dépenses	1 943 905,89 € (avec excédent
	Recettes	4 372 309,89 €
	Soit un excédent de	2 428 404,00 €
	Soit un excédent net de	1 312 340,18 €

(Cf. extrait).

**DE DONNER** quitus au Payeur Départemental des Landes pour le compte de gestion correspondant

##### ***2 – Divers à incidence budgétaire***

##### **Plan de relance de l'économie et FCTVA**

**Application des dispositions de l'article 1 de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.**

**D'AUTORISER** le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle l'Institution s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

.../...

**Incidence des nouvelles redevances Agence (obstacle et stockage d'eau en période d'étiage)**

**DE RETENIR** favorablement les propositions du rapport et donc de prendre en compte au budget ces obligations réglementaires tout en interpellant l'Agence et les parlementaires sur ces redevances légales sur des ouvrages financés par l'Agence de l'Eau.

**Création éventuelle d'un poste de technicien rivière**

**DE RETENIR** la solution Institution Adour comme chef de file avec l'encadrement technique du technicien rivière et non employeur,

**DE PROPOSER** au Syndicat de l'Echez principal utilisateur du technicien rivière d'être la structure porteuse et l'employeur,

**DE PREVOIR** au budget la participation financière de l'Institution à concurrence de 3 000 € pour 1/8<sup>ème</sup> de temps au titre de l'encadrement technique,

**DE CONFIRMER** auprès de l'Agence de l'Eau la nécessité de mettre en place un dispositif financier d'aide au technicien rivière susceptible d'éviter des problèmes de trésorerie à la structure porteuse.

**Régime indemnitaire – modifications de certaines conditions d'attribution de l'indemnité spécifique de service – ISS**

**D'APPROUVER** les modifications engendrées par le décret n° 2008-1297 du 10 décembre 2008 et les taux qui en résultent conformément au tableau joint.

**3 – A – Affectation des résultats**

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme suit :

<b>Résultat d'investissement 2008</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2008 sur compte 001	- 1 116 063,82 €
Solde des restes à réaliser nets investissement 2008	1 217 542,99 €
<b>Résultat de fonctionnement 2008</b>	
Résultat de l'exercice	1 517 760,67 €
Résultat antérieur reporté	910 643,33 €

<b>Résultat à affecter</b>	<b>2 428 404,00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
En investissement sur compte 1068	1 415 866,77 €
Report en fonctionnement sur compte 002	1 012 537,23 €

.../...

### **3 – B – Budget Primitif 2009**

**D’APPROUVER** les propositions de la commission des finances pour la section d’investissement et pour la section de fonctionnement,

**DE VOTER** les inscriptions budgétaires équilibrées en investissement à **16 967 892,01 €**.

**DE VOTER** les inscriptions budgétaires équilibrées en fonctionnement à **3 967 537,23 €**.

**DE VOTER** par nature le budget primitif 2009 pour un montant total équilibré à **20 935 429,24 €** (Cf. extrait).

Dossier VII : AFFAIRES DIVERSES

#### **1 – Perspectives nappe de l’éocène**

**DE REEXAMINER** les perspectives en concertation avec les Conseils Généraux pour préciser l’implication éventuelle de l’Institution Adour dans le portage du dossier.

#### **2 – Entretien des ouvrages en rivière et notamment seuils et passes à poissons**

**DE VALIDER** le schéma proposé :

- de retenir un principe commun pour l’entretien sous maîtrise d’ouvrage directe de l’Institution Adour avec financement des Conseils Généraux
- de clarifier avec l’ONEMA le mode de surveillance et d’entretien des ouvrages.

#### **3 – Acquisitions foncières**

**D’AUTORISER** la signature des conventions avec les SAFER(s) pour l’ensemble des opérations et prioritaire Cagnet et Mondebat,

**D’AUTORISER** la régularisation des acquisitions et rétrocession sur des bases ajustées, pour les opérations Réservoirs du Gabas, de Cassagnaou et du Lanti, ainsi que pour Bordères, Baudreix et Port de Lanne.

#### **4 – Marchés et conventions**

Convention Conservatoire Botanique National Sud Atlantique pour les travaux sur l'Adour Maritime

Convention 2009 avec l'Observatoire de l'Eau

Programme Poissons Migrateurs – Dossiers FEDER – conventions avec MIGRADOURE

**D'APPROUVER** le plan de financement définitif de l'opération Poissons Migrateurs retenue aux Programmes d'Actions 2007 – 2008 à réaliser en 2008/2009 (cf. tableau),

**D'AUTORISER** la mise en œuvre des actions prévues au titre de l'alevinage avec signature des conventions avec MIGRADOURE.

.../...

Travaux liés à la tempête et aux inondations

**D'AUTORISER** la signature de l'avenant pour le chantier d'Hastingues (40) et des marchés de travaux pour les dégâts tempête dans les Landes.

Dématérialisation du Contrôle de la Légalité

Divers – Plan de communication

Natura 2000 Aquitaine et Midi-Pyrénées (conventions cadre, cahiers des charges, marchés...)

Divers – Conventions Extracteurs de Granulats 40

Divers – financement européen Espace de mobilité 65-32

Convention avec l'Association R.I.V.A.G.E.S. pour l'animation de la Maison de l'Eau de Ju Belloc

Avenant au marché SOGREAH pour le réservoir de la BARNE (32)

Gestion cynégétique du Réservoir du GABAS